

2025

PROJET D'ÉTABLISSEMENT CRÈCHE LES TROIS PETITS PAS





TABLE DES MATIÈRES

04 › PRÉAMBULE

05 › **PARTIE 1** **PROJET** **SOCIAL ET** **DÉVELOPPEMENT** **DURABLE**

- 06 › Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- 08 › Dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 09 › Modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et actions de soutien à la parentalité proposées (Informations des parents, Participation des parents, Implication des parents et actions de soutien à la parentalité)
- 11 › Démarche en faveur du développement durable

12 › PARTIE 2
PROJET
ÉDUCATIF

- 13 › Principes éducatifs développés au regard de la charte d'accueil du jeune enfant
- 17 › Dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants
- 19 › Dispositions prises pour assurer le soin (Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière, Le projet d'accueil individualisé (PAI), Les modalités en cas d'accident)
- 21 › Dispositions prises pour assurer le développement
- 21 › Dispositions prises pour assurer le bien-être
- 22 › Dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- 22 › Dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

24 › PARTIE 3
PROJET
D'ACCUEIL

- 25 › Accueils proposés
- 25 › Prestations d'accueils proposées
- 28 › Hygiène et changes
- 29 › Alimentation (Repas, Allaitement en crèche, Régime alimentaire)

- 31 › Accueil d'enfants à besoins spécifiques (Enfants en situation de handicap, Enfants atteints d'une maladie chronique...)
- 32 › Encadrement de la structure et des enfants (Description des compétences professionnelles mobilisées, Professionnalisation et accompagnement de l'équipe)

34 › PARTIE 4
PROJET
D'ÉVALUATION
DE LA QUALITÉ
D'ACCUEIL

- 35 › Passerelles crèche-écoles
- 36 › Place des familles dans la crèche
- 38 › Respect du rythme et des besoins de chaque enfant

40 › PARTIE 5
ANNEXES

- 41 › Annexe n° 1 : Charte nationale Pour l'accueil du jeune enfant
- 42 › Annexe n° 2 : Maladies à éviction obligatoire
- 43 › Annexe n° 3 : Fiche d'administration de médicaments
- 44 › Annexe n° 4 : Protocole PAI
- 47 › Annexe n° 5 : Allaitement maternel en crèche

PRÉAMBULE

L'association Bellidée gère trois maisons de quartier agréées par la Caisse d'Allocations Familiales.

La crèche « Les Trois Petits Pas » est une crèche associative gérée par la Maison de Quartier Centre.

Cet Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est un lieu de socialisation où l'enfant vit ses premières expériences en dehors du cercle familial. Il est ouvert à toutes les familles sans distinction.

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Bellidée s'assure de la bonne application que ces dispositions s'appliquent à tout moment.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Il doit être accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).



PARTIE 1

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

MODALITÉS D'INTÉGRATION DE L'EAJE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-À-VIS DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

La crèche «Les 3 petits pas», située au cœur de Saint-Martin-Boulogne, représente un élément clé du dispositif d'accueil de la petite enfance dans la commune. Avec une capacité d'accueil de 29 places, elle s'inscrit dans un paysage social dynamique et en constante évolution, en collaboration avec divers acteurs locaux pour répondre aux besoins des familles.

Un contexte démographique et socio-économique favorable :

La commune compte une offre totale de 76 places en accueil collectif, comprenant 54 places en crèche et 22 en micro-crèches privées. En 2022, 180 enfants étaient accueillis, dont 177 résidaient à Saint-Martin-Boulogne. Cela représente un taux de couverture de 46,2 % des enfants de 0 à 3 ans, ce qui témoigne

d'une forte demande et d'une offre adaptée. La crèche «Les 3 petits pas» est ainsi bien positionnée pour répondre aux besoins des familles, en particulier dans un contexte où le développement de nouveaux logements pourrait attirer davantage de familles avec de jeunes enfants.

Interaction avec la Maison de Quartier Centre :

La crèche gérée par l'association Bellidée est rattachée au projet social de la Maison de quartier Centre, qui développe des activités pour tous les publics et notamment des actions parentales. Ces collaborations favorisent un lien social fort et offrent un soutien aux familles à travers des ateliers, des sorties et des activités éducatives. De plus, le réseau parentalité boulonnais, qui regroupe parents, professionnels et institutions, enrichit cette dynamique en favorisant le partage d'expériences et l'entraide.

Accompagnement des familles :

La crèche «Les 3 petits pas» s'inscrit dans un écosystème où de nombreux dispositifs sont en place pour accompagner les parents. La Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) jouent un rôle crucial dans le soutien aux familles, en leur offrant des consultations et des aides financières. Les actions de prévention menées par la PMI et les activités de la Maison de quartier (ateliers parents et enfants, accueils

de loisirs maternels...) participent à la sensibilisation des parents aux enjeux de la parentalité et à l'éducation des enfants.

Des passerelles éducatives fluides :

La proximité de la crèche avec l'école maternelle Prévert facilite les passerelles éducatives ainsi qu'avec les accueils de loisirs avec la Maison de Quartier Centre. Des temps de rencontre sont organisés pour accompagner la transition des enfants vers l'école, rassurant ainsi les parents. Cette continuité éducative est bénéfique non seulement pour les enfants, mais aussi pour les familles, qui peuvent bénéficier d'un réseau de soutien élargi.

La crèche «Les 3 petits pas» s'intègre harmonieusement dans le tissu social de Saint-Martin-Boulogne, en répondant aux besoins des familles grâce à une offre de services diversifiée et à des partenariats solides. Ainsi, la crèche accueille également des intervenants extérieurs en lien avec la culture (lecture, musique, danse, ...) et ouvre les enfants au monde extérieur en organisant des sorties (centre culturel Georges Brassens, les médiathèques et bibliothèques, forêts et plages, marchés, parcs de jeux...).

En collaborant avec les acteurs locaux et en proposant un soutien actif aux parents, elle contribue à renforcer le lien social et à favoriser un environnement propice au développement des enfants.



DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES EN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La garde d'enfant est souvent un frein au départ en formation et/ou au retour à l'emploi pour de nombreux parents entrant dans le monde de l'emploi ou l'ayant quitté depuis un moment.

L'association Bellidée, inscrite dans une démarche sociale, accompagnant les jeunes et moins jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, met un point d'honneur à faciliter leur recherche d'emploi, leur intégration en milieu professionnel en mobilisant les lieux d'accueil Petite Enfance pour les jeunes parents autant que possible. Cependant, le nombre de places d'accueil ne suffit pas toujours à satisfaire les besoins des familles en demande et aucune place n'est réservée pour ce type d'accueil.

Par ailleurs, le partenariat développé avec la Caisse d'Allocation Familiale (chargé d'accompagnement du territoire), France Travail, le département (PMI, Accueil pour Tous), la mairie (CCAS), nous permet d'accompagner au mieux les familles dans leur parcours d'insertion social et professionnel.

Malgré la richesse de l'offre de garde, des défis subsistent, notamment une parentalité parfois en souffrance. Les parents expriment des sentiments de manque de confiance en leurs compétences éducatives, et des violences intrafamiliales, bien que moins visibles, augmentent. La crèche, par ses ateliers et son approche bienveillante, vise à créer un environnement sûr et accueillant où les familles peuvent échanger sans jugement et se sentir soutenues.



MODALITÉS DE PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'EAJE ET ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PROPOSÉES

INFORMATIONS DES PARENTS

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre le(s) professionnel (s) et le(s) parent(s) notamment lors :

- du premier contact (appel téléphonique, demande renseignement à l'accueil...),
- rendez-vous d'inscription,
- pendant la période de familiarisation,
- à l'arrivée et au départ de l'enfant,
- des temps de paroles qui peuvent être mis en place avec ou sans professionnels au sein de la crèche. Ces temps donnent la possibilité aux parents de s'exprimer, d'être entendus dans leurs difficultés, de rencontrer d'autres parents.

PARTICIPATION DES PARENTS

Les parents sont invités à partager :

- Les temps festifs : ils peuvent participer avec leur(s) enfant(s) aux différents temps festifs (Noël, Pâques, atelier musical, atelier histoires et comptines avec des intervenants extérieurs).
- Les journées « crèche ouverte »
- Des réunions parents-professionnels : l'objectif est de communiquer auprès de l'équipe leurs idées, leurs envies de projets à réaliser au sein de la structure ou de l'association. Des réunions thématiques sont également organisées (sommeil, propreté, entrée à l'école...)
- Des temps de familiarisation : ils communiquent les habitudes de vie de l'enfant au référent et sont acteurs au sein du multi-accueil.

IMPLICATION DES PARENTS

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression :

- Les sorties : ils peuvent être invités à accompagner les différentes sorties avec leurs enfants (bibliothèque, Parcs, centre culturel, forêt, plage ...)
- Les projets : les parents peuvent être sollicités dans l'élaboration d'un projet. Leur sollicitation peut

être de différentes formes telles que : amener du matériel / le savoir-faire des parents, préparation d'un goûter...

- Les comités d'usager de la Maison de Quartier Centre : les parents sont invités à partager leurs idées, leurs points de vue et sollicités dans l'élaboration de projets. C'est aussi un temps d'informations concernant la vie de l'association.

LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Au sein de la Maison de Quartier et de la crèche, les parents peuvent trouver un lieu d'accueil et d'écoute. Ils peuvent partager leurs inquiétudes, leurs doutes mais aussi leur fierté à l'égard de leur enfant. Ils trouvent une oreille attentive auprès des professionnels. Nous tenons à ce qu'une relation de confiance puisse s'établir avec les parents pour permettre à l'enfant de se sentir à l'aise au sein de la crèche.

Les actions de soutien à la parentalité se déclinent sous différentes formes :

- Des temps d'accueil qui sont des moments d'échanges primordiaux entre professionnels et parents.
- Des soirées débat qui permettent aux parents de s'exprimer sur leurs doutes et inquiétudes, mais aussi sur leur fierté à l'égard de leur enfant.
- Des ateliers parentalité proposés par la référente familles de la maison de quartier
- Des actions partenariales (atelier massage bébé, projets européen orientés parents/enfants, semaine nationale de la Petite Enfance...)

Nous accueillons l'enfant et sa famille dans leur singularité. Nous respectons les cultures et croyances de chacun et nous adaptons nos pratiques dans les limites liées à la collectivité.



DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos pratiques tendent au quotidien vers une démarche de plus en plus écoresponsable, et ce par des choix marqués :

- Utilisation au maximum de matériaux recyclés dans nos activités
- Alimentation spécifique 0-3 ans issue de produits 100% biologiques
- Utilisation au maximum de produits naturels pour les produits d'entretien avec limitation du nombre de produits utilisés.
- Une gestion du tri sélectif et des déchets optimisés (le reste des aliments est par exemple donné à des propriétaires de poules)
- Utilisation de sur-chaussures en tissu (et non plastique)

Les équipes et le gestionnaire sont en perpétuelle réflexion quant à de nouvelles pratiques écoresponsables afin de tendre vers le zéro-gaspillage.





PARTIE 2

**PROJET
ÉDUCATIF**

PRINCIPES ÉDUCATIFS DÉVELOPPÉS AU REGARD DE LA CHARTE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le projet éducatif présente les axes choisis par le gestionnaire pour faciliter l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants et leurs familles. Il est un fil conducteur qui définit le sens de nos actions au travers de la charte nationale d'accueil du jeune enfant (Cf Annexe n°1 : La charte d'accueil du jeune enfant). La vie en collectivité est une expérience de vie au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente de ce qu'il vit à la maison, vie quotidienne qui prend en compte son individualité. L'évaluation de ce projet permet d'ajuster les pratiques auprès des enfants et des parents, le travail d'équipe et d'engager de nouvelles actions.

Au sein de la structure, les activités et jeux proposés peuvent être individuels ou collectifs, libres ou accompagnés. Nous veillons à ce que l'enfant puisse s'exprimer du « jeu libre » à « l'activité dirigée » pour que, au gré de ses acquisitions, il puisse trouver ce dont il a besoin précisément. Aucune activité n'est imposée à l'enfant, nous lui laissons le choix de participer ou non. Nous nous attachons à adopter une posture rassurante et sécurisante auprès des enfants afin de leur permettre d'explorer et d'évoluer au sein de la crèche.

Au quotidien, nous veillons à mettre des mots sur les actes et les émotions des tous petits afin de les aider à comprendre et appréhender leur environnement mais aussi afin de les rassurer. Mettre des mots sur les différentes étapes du quotidien passe par le partage entre l'enfant et l'adulte ainsi des moments comme les repas, les changes ou encore les mises à la sieste sont propices à l'échange avec l'enfant. Cela passe par des phrases simples qui aident

l'enfant à comprendre ce qui se passe.

Tout au long de la journée, nous sommes attentifs aux besoins de chaque enfant. Il est pris en individualité (heure de repas, besoin de repos, besoin affectif...). Il est aussi inscrit dans une vie en collectivité, rythmée par des temps forts communs :

Le jeu libre

Le jeu est essentiel au développement de l'enfant. Au cours de la journée, l'enfant peut jouer librement : il choisit et gère son activité. L'adulte n'intervient alors que si l'enfant sollicite son intervention. Afin de permettre aux enfants de pouvoir jouer librement, les professionnels veillent à penser l'aménagement de la salle de vie. Le jeu libre est toujours accompagné du regard et de la présence des professionnels.

Ce temps d'observation permet de repérer les besoins de chacun et de réajuster les propositions afin de répondre aux besoins de chaque enfant (ex : manipulation/transvasement).

Les ateliers encadrés (mais non dirigés)

Les ateliers se déroulent avec cinq ou six enfants maximum et sont animés par un professionnel. Les enfants font le choix d'y participer ou non. Les ateliers proposés sont divers : motricité, manipulation, découvertes sensorielles artistiques culturelles...et ce afin d'offrir aux

enfants les moyens d'explorer, de découvrir et d'expérimenter. Nous mettons un point d'honneur au fait que c'est ce que vit l'enfant qui est important et non ce qu'il produit.

Aller vers l'extérieur

Les sorties en extérieur occupent une place essentielle dans notre projet éducatif. Elles offrent aux enfants des opportunités uniques de découverte, d'éveil sensoriel et de développement moteur. Le contact avec la nature stimule la curiosité des enfants, favorise l'apaisement et contribue à leur équilibre émotionnel. Ils peuvent jardiner, faire du vélo, ramasser des feuilles, de la terre, être au contact de la nature. Notre espace extérieur est adapté, il permet une plus grande liberté de mouvement aux enfants, ainsi qu'une liberté d'expression corporelle et langagière. Les jeux d'extérieur sont proposés aussi souvent que possible aux enfants et lorsque le temps le permet même en période hivernale (la crèche possède des équipements adaptés : combinaisons imperméables et bottes). Nous organisons aussi, très régulièrement, des sorties en dehors de la crèche. Ces sorties peuvent se faire à pied, en poussette dans le quartier ou en mini-bus pour des sorties en forêt, à la plage...

La motricité

Au sein de la structure, la motricité est travaillée à deux niveaux : motricité globale et motricité fine.

La motricité globale est proposée par les professionnels à travers des

jeux corporels accompagnés ou non de chansons, par des « parcours moteur », par des jeux d'extérieurs (trotteurs, vélos...). L'enfant pourra être aussi allongé sur le dos, ou encore être assis sur un tapis. Les professionnels veillent à toujours proposer des activités adaptées à l'âge et au développement des enfants. Auprès des plus petits, aucune position non acquise par l'enfant, ne lui sera imposée, notamment la position assise.

La motricité fine est encouragée à travers des jeux et activités pratiques (peinture, gommettes, pâte à modeler, dessin...) activités de toucher permettant à l'enfant de découvrir les sensations dans ses mains (transvasement riz, pâtes, eau, patouille avec la maïzena...).

L'adulte veille toujours à avoir une posture adaptée à hauteur d'enfant et tient un discours d'encouragement envers celui-ci.

Aménagement de l'espace

Les enfants ont besoin d'un environnement qui les incite à faire des expériences, qui réveille et éveille leur curiosité et qui défie leur imagination. Selon l'âge de l'enfant, l'aménagement de l'espace est différent. Les enfants évoluent dans un espace le plus sécurisant et structurant possible.

Différents espaces sont proposés aux enfants tels que : imitation, repos, moteur. Pour cela, l'aménagement est régulièrement pensé en fonction des besoins de chacun sur le plan moteur,

sensoriel ou psycho-affectif. Chaque aménagement est pensé en équipe, en fonction des observations quotidiennes, des échanges informels, des analyses de pratiques professionnelles et des temps de formation.

Le sommeil

Dormir est un besoin vital. Pour l'enfant, il est essentiel car il est réparateur autant que constructeur. Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant.

Au sein de notre structure, les professionnels veillent à respecter les rythmes de chaque enfant. C'est à partir d'une observation fine que le professionnel apprend à reconnaître les signes de fatigue de l'enfant. Ainsi, un enfant n'est pas forcément couché tout le temps à la même heure, mais bien lorsqu'il montre des signes de fatigue. L'enfant est mis à la sieste lorsque celui-ci en a besoin et non pas quand l'adulte le décide.

On distingue donc les plus petits qui sont couchés individuellement et à la demande, des plus grands, pour qui la vie au sein de la crèche est organisée autour de la dynamique de groupe. Les plus grands vont à la sieste tous en même temps et le plus souvent à la même heure. Toutefois, il peut arriver qu'un enfant ne s'endorme pas en même temps que le reste du groupe. Les professionnels lui proposeront de retourner à la sieste à un horaire différé si celui-ci en ressent le besoin. Il peut arriver qu'un enfant

s'endorme dans la pièce de vie pour diverses raisons, il terminera sa sieste dans ce même lieu pour ne pas le perturber dans ses repères. Quel que soit l'âge de l'enfant et dans le souci de respecter son rythme et ses besoins nous ne réveillons pas un enfant qui dort, excepté lorsqu'un parent vient le chercher et dans ce cas, c'est le parent qui lui-même réveille son enfant.

Au sein de la structure, nous distinguons trois dortoirs : les bébés, les moyens et les grands.

Les bébés et les moyens dorment dans des lits à barreaux adaptés à leurs âges, tandis que les grands dorment dans des couchettes « lits bas » sans barreaux. Les enfants sont couchés en body ou dans une tenue confortable dans leur gigoteuse. La structure applique les recommandations de prévention en matière de couchage : un enfant est toujours couché sur le dos, uniquement en gigoteuse pour les plus jeunes.

Les plus grands dorment, avec un drap et une couverture, un membre de l'équipe est présent.

Pour les plus jeunes, un tableau de surveillance de sieste est mis en place pour assurer le bon déroulement de la sieste.

Afin que l'enfant trouve un climat sécurisant dans ce moment délicat de la journée où l'absence des parents se ressent plus particulièrement nous veillons à :

- Respecter les rites d'endormissement (gigoteuses, tétines, doudou...)
- Créer des repères (toujours le même lit dans la mesure du possible, notamment pour l'enfant en accueil régulier.)



DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ACCUEIL QUOTIDIEN DES ENFANTS

Accueillir l'enfant c'est aussi accueillir sa famille. C'est une période durant laquelle se prépare la séparation parents/enfant. C'est un moment d'écoute et d'échange avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur l'évolution de la vie de l'enfant.

A l'arrivée et au départ, les parents sont invités à entrer dans la crèche, ils peuvent s'ils le souhaitent prendre du temps avec leur enfant et l'équipe encadrante.

Des temps de transmissions sont proposés afin de garantir un accompagnement cohérent et individualisé pour l'enfant. Pour assurer un accueil de qualité, le nombre d'encadrants est respecté et ajusté si besoin, et une attention particulière est donnée au remplacement des professionnels absents.

L'accueil du matin

C'est un temps important au cours duquel chaque professionnel prend connaissance des besoins spécifiques de l'enfant dans le respect de son rythme et pour le bon déroulement de sa journée à la crèche. Un professionnel accueille l'enfant et sa famille et note les informations données par les parents (sommeil de nuit, réveil, repas, humeur de l'enfant, évènement exceptionnel, maladie...) sur un cahier de transmissions accessible au reste de l'équipe.

Au quotidien, il s'agit d'accueillir l'enfant et de l'aider à se séparer de son parent. L'accueil doit être de courte durée mais non précipité pour permettre au parent de communiquer avec l'équipe et de dire « au revoir » à son enfant. Il peut être favorisé soit par une proximité physique soit avec un objet affectif (doudou, tétine...) qui lui sera laissé.

Les retrouvailles

Pour quitter la structure dans de bonnes conditions, il faut laisser le temps à l'enfant de se préparer à l'idée de partir. C'est un moment où l'enfant retrouve son parent mais c'est aussi un temps de séparation d'avec le groupe. Les membres de l'équipe font un compte rendu de la journée de l'enfant pour assurer la continuité de la vie de l'enfant dans la transition structure/maison. Si les parents le souhaitent, ils peuvent s'installer dans la salle de jeux avec leur enfant et le voir évoluer avec ses pairs.

La familiarisation

Avant l'entrée définitive à la crèche, une période de familiarisation est proposée avec le référent d'adaptation. Le référent fait le lien entre le parent et la collectivité, prend un maximum de renseignements auprès des parents : habitudes, rythmes (alimentation, sommeil...) et rituels (endormissement...) propres à l'enfant. Une fiche d'habitude est rédigée avec le parent. Le référent est surtout le repère de l'enfant au cours de sa journée. C'est ce même référent qui durant plusieurs jours prodiguera les soins à l'enfant et fera le lien avec les autres professionnels. Ce temps de familiarisation peut aussi se faire en binôme.

Cette période se déroule sur plusieurs jours en fonction des émotions de l'enfant et de ses parents, de la manière dont chacun

se sent prêt à vivre cette séparation.

C'est une période durant laquelle se prépare la séparation parents/enfant. C'est un moment d'écoute et d'échange avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur les habitudes de vie de l'enfant. Elle est aussi indispensable aux parents pour les sécuriser, à l'équipe pour répondre correctement aux besoins de l'enfant, qu'à l'enfant lui-même pour lui éviter le passage brutal du milieu familial à un environnement inconnu.

Lors de la première rencontre, c'est le référent qui fixe les dates des futures rencontres en lien avec son planning horaire et les disponibilités des parents.

Pour le bien-être de l'enfant une régularité dans l'accueil est nécessaire ; en cas d'absence prolongée, une nouvelle période d'adaptation est proposée.



DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE SOIN

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES SOINS SPÉCIFIQUES ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT MALADE OU PRÉSENTANT UN HANDICAP OU UNE AFFECTION NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

L'enfant qui se présente dans l'établissement le matin malade, ne peut être accepté sauf avis contraire du médecin. En cas de température supérieure à 38.5°C les parents seront contactés, informés et invités à venir rechercher leur enfant, en fonction de son état général et si les conditions d'administration de médicaments ne sont pas requises (prescription médicale valide, autorisation des parents). Il existe des maladies à éviction obligatoire.

(Cf Annexe n°2 : Maladies à éviction obligatoire)

Lorsqu'un enfant suit un traitement, la famille doit en informer un membre de l'équipe ;

Si ce traitement doit être pris à la crèche (allopathie, homéopathie...),

le référent médical autorise ou non le personnel à administrer ce médicament et ce, sous réserve que :

- Les parents fournissent la prescription médicale
- Les parents autorisent le personnel de la crèche à délivrer le médicament à l'enfant

(Cf Annexe n°3 : Fiche d'administration de médicaments)

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

En ce qui concerne les soins de base, la crèche applique les règles suivantes :

- Pour les érythèmes fessiers : une crème de soin de la structure est appliquée sauf avis contraire du médecin, qui prescrit alors la crème adaptée.
- En cas de plaie cutanée superficielle : un nettoyage à l'eau et au savon est effectué
- Lavage de nez : le lavage sera fait avec du sérum physiologique
- La crèche fournit une crème solaire

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure assure la visite d'admission des enfants de moins de 4 mois et ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant

un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé. Les intervenants paramédicaux peuvent intervenir au sein de la structure dans le respect du rythme de l'enfant et de la collectivité.

Chaque situation est pensée en équipe afin d'accueillir au mieux l'enfant nécessitant un PAI (les besoins de formations, manipulation de matériels, l'appui de professionnels spécialisés, temps de présence à la crèche...). En cas d'allergie, pathologie nécessitant une restriction stricte alimentaire, un PAI sera proposé par le Référent Santé et Accueil Inclusif, et il sera demandé aux familles à titre exceptionnel de fournir les repas.

(Cf Annexe n°4 : Protocole PAI)

MODALITÉS EN CAS D'ACCIDENT

Lorsqu'un accident se produit à la crèche, la direction prend les mesures nécessaires :

- Application des protocoles spécifiques élaborés (Cf : Les protocoles)
- Appel du service d'urgence, de la famille
- Déclaration à l'assurance du gestionnaire
- Déclaration au Président du Conseil Départemental en cas de décès, ou d'accidents ayant entraîné une hospitalisation.



DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT

Veiller à la santé et au bien-être de l'enfant c'est aussi s'assurer de sa sécurité physique, morale et affective. Ceci passe par tous les gestes de la vie quotidienne. Un milieu sain et des soins réguliers sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

Au sein de notre structure, les professionnels veillent à respecter les rythmes de chaque enfant. C'est à partir d'une observation fine et d'une continuité dans la prise en charge de l'enfant que le professionnel apprend à le connaître et à répondre à ses besoins primaires et secondaire.

DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE

Afin d'offrir à chaque enfant un lieu d'accueil lui permettant de s'épanouir au quotidien, nous

avons choisi de mettre en place des mesures d'action préventive.

La crèche dispose :

- De thermomètres afin d'évaluer au quotidien la température de chaque pièce, et d'ajuster si besoin notre action en fonction de la température relevée.
- De grandes baies vitrées afin d'apporter un maximum de lumière naturelle permettant d'utiliser le moins possible la lumière artificielle.
- De systèmes de ventilation mécanique et manuelle pour exemple, quelques soit la saison les locaux sont aérés aussi souvent que possible
- De pièces dédiées (cuisine, lingerie, chaufferie) à l'utilisation d'appareils électroménagers

La crèche dispose de matériel adapté en fonction de l'âge de l'enfant pour répondre au mieux à ses besoins de développement moteur, affectif, sensoriel ...

De plus, chaque salarié bénéficie d'un plan de développement de compétence pour enrichir sa formation initiale et en particulier d'analyse de pratiques professionnelles, cela permet notamment de répondre au principe 10 de la charte d'accueil du jeune enfant.

(Cf Annexe n°1 : La charte d'accueil du jeune enfant)

DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ÉVEIL DES ENFANTS, NOTAMMENT EN MATIÈRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour répondre au principe n°5 de la charte d'accueil du jeune enfant (Cf Annexe n°1 : La charte d'accueil du jeune enfant), à la crèche, nous accordons une grande place à l'éveil artistique et culturel, qui permet à l'enfant d'exprimer ses émotions, d'expérimenter des matières, des couleurs, des sons, et de développer sa créativité. Des ateliers de peinture, de collage, de modelage, de manipulation de matières naturelles ou recyclées sont proposés. Nous proposons aussi des ateliers « snoezelen », des temps de lecture (ex : livre, « kamishibai », des temps d'éveil musical.).

Nous veillons à proposer des expériences variées, adaptées à chaque stade de développement, afin de stimuler la curiosité naturelle de l'enfant. Nous faisons aussi appel dès que possible à des intervenants extérieurs spécialisés.

Une part de notre budget de fonctionnement y est alors consacrée.

Nous sommes toujours en quête de projets susceptibles de renouveler et de découvrir à l'éveil des sens du jeune enfant, quête facilitée par l'émergence des projets portés par les différents secteurs de la Maison de Quartier, les partenaires du territoire ainsi que la Communauté d'Agglomération de notre territoire. Afin de proposer des projets de qualité et de manière régulière, des référents thématiques sont désignés en début d'année scolaire.

DISPOSITIONS PRISES POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Selon le principe 7 de la charte d'accueil du jeune enfant : " fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces hommes et à ces femmes que je construis mon identité".

Chaque enfant, fille ou garçon, est accueilli dans le respect de sa personnalité ; chaque enfant joue avec tout ce qui est proposé sans distinction ni stéréotype.

Nous permettons aux enfants d'explorer tous les aspects de leur personnalité en leur proposant différentes activités : cuisine danse, jeux, sports, poupées... Nous veillons à ce que les enfants puissent reconnaître leurs émotions et sommes attentifs à éviter les phrases comme : « un garçon, ça ne pleure pas, tu passes le balai comme maman... »

Nous encourageons chaque famille à adhérer à ce principe sur le temps d'accueil en crèche.

Conscients que le croisement des regards enrichit la prise en charge quotidienne, nous souhaitons inclure du personnel masculin dans l'équipe. Cela reste cependant une réelle difficulté dans le domaine de la Petite Enfance.





PARTIE 3
**PROJET
D'ACCUEIL**

ACCUEILS PROPOSÉS

TYPE D'ACCUEIL

- ☒ Occasionnel
- ☒ Régulier
- ☒ Urgence exceptionnelle (événement non prévisible: ex : hospitalisation d'urgence)
- ☐ Horaires atypiques (avant 7h et ou après 19h)
- ☒ Accueil d'enfant porteur de handicap, précisez si des places sont réservées : 1
- ☒ Familles confrontées à des situations particulières, précisez le nombre de places réservées : 2

AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

- ☒ 0-2 ans révolus (veille des 3 ans)
- ☐ 0-6 ans
- ☐ Plus de 3 ans non scolarisés [jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- ☒ Enfant de plus de 3 ans à besoins particuliers [(handicap...) jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- ☒ 2-3 ans
- ☐ 18 mois - 5 ans révolus (veille des 6 ans)

PRESTATIONS D'ACCUEILS PROPOSÉES

Les enfants ont besoin d'un environnement qui les incite à faire des expériences, qui réveille et éveille leur curiosité et qui défie leur imagination.

Nous accueillons les enfants de 2 mois et demi à 4 ans au sein du même espace ; selon les âges des enfants, l'aménagement est différent.

Au sein de la structure, nous faisons en sorte que les enfants évoluent dans un espace qui soit le plus sécurisant et structurant possible. Pour cela, l'aménagement est régulièrement pensé en fonction des besoins de chacun autant sur le plan moteur, sensoriel que psycho-affectif. L'adulte s'attache à adopter une posture rassurante et sécurisante auprès des enfants, comme par exemple toujours être à leur hauteur, afin de leur permettre d'explorer et d'évoluer au sein de la crèche.

Nous veillons à ce que l'enfant puisse s'exprimer de plusieurs manières, du « jeu libre » à « l'activité dirigée » pour que, au gré de ses acquisitions, l'enfant puisse trouver ce dont il a besoin précisément. Le mobilier est adapté à la taille des enfants et aux critères de sécurité. L'espace dans

lequel ils évoluent leur permet de se mouvoir en toute liberté. Les jeux d'imagination et symboliques prennent une véritable place, tels que des coins cuisine, poupée et garage.

Pour les bébés, les professionnels veillent à aménager l'espace en adéquation avec leurs besoins et leurs âges. Des hochets, des anneaux de dentition, des livres en tissus ... sont mis à portée des bébés. Les tout-petits sont installés dans un espace contenant et délimité, leur permettant de se mouvoir en toute sécurité.

LES DIFFÉRENTS ESPACES

Le hall d'accueil : Chaque enfant dispose d'un casier personnel et d'un porte manteau. Les parents les utilisent pour déposer les affaires personnelles de l'enfant dont l'équipe est susceptible d'avoir besoin. Le casier peut être utilisé en guise de « boîte aux lettres » pour y déposer des lettres d'informations, ou encore des invitations...

La salle de vie : Elle est adaptable en fonction des besoins des enfants. Nous pouvons installer par exemple un coin repos, un coin construction, un espace pour les activités manuelles et créatives, un espace motricité, un coin pour des jeux d'imitation, un espace rassemblement, un espace bébé.

D'autres espaces existent comme la salle repas, la cuisine, les dortoirs, la salle de changes, la salle d'activités, la salle de réunion, ou encore le jardin.

Nous proposons aux enfants de vivre d'autres expériences en dehors de la crèche en organisant régulièrement des sorties. Elles ont pour but de stimuler l'éveil des enfants par la découverte du monde extérieur. Elles sont établies en fonction de la météo et de la disponibilité de l'équipe par rapport au taux d'encadrement réglementaire. Un enfant ne participera à une sortie, que si l'équipe le sent sécurisée au sein de la crèche. Les enfants se promènent alors à pieds ou en poussettes pour les plus petits. Pour des sorties plus éloignées (plage médiathèque...), nous avons la possibilité d'emmener les enfants en minibus, propriété du gestionnaire. Toute sortie n'est possible qu'avec l'accord des parents.

A la crèche, nous suivons le calendrier des saisons. Nous organisons des moments festifs comme le carnaval, la chasse à l'œuf, ou encore la fête de fin d'année. Lors de ces temps festifs, les parents sont invités à venir participer à différents ateliers (goûters, comptines, lecture, ...). Chaque année, la structure travaille sur un projet de fin d'année (décembre ou juin), afin de rassembler l'ensemble des services petite enfance (les crèches de l'association et le Relais Petite Enfance).

Nous fêtons également l'anniversaire des enfants. Dans ce cas, les parents, s'ils le souhaitent peuvent apporter les convivialités (gâteaux sous emballages).

PROJET PASSERELLE

Nous accueillons des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Notre mission étant d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille, nous veillons à les soutenir dans chaque étape de leur développement, et le plus souvent, jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Afin de favoriser le passage de la crèche à l'école, la structure propose un « projet passerelle » qui veille à préparer en douceur l'enfant vers son passage en école maternelle.

Cette action permet de créer un premier contact avec l'école et la classe dans laquelle l'enfant est susceptible d'être accueilli, et ainsi mettre en place des repères qui seront les socles d'une rentrée bienveillante ; elle ne s'effectue qu'avec les écoles maternelles de la commune. La crèche met en place également ce projet passerelle avec les accueils de loisirs gérés par notre association.

LES INTERVENANTS

Afin d'enrichir l'éveil des enfants, la crèche accueille régulièrement des intervenants extérieurs (musique, lecture, ...)



HYGIÈNE ET CHANGES

LE CHANGE

Le temps de change est un moment privilégié, d'échange et de partage entre l'enfant et le professionnel.

Lors du change, le professionnel veille à communiquer avec l'enfant et mettre en mots chacun des gestes qu'il lui fait vivre (exemple : je vais mettre ta couche). Les changes sont effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire pour éviter les érythèmes fessiers, et ainsi permettre à l'enfant de développer les notions de confort et de bien-être. Afin de favoriser leur autonomie, nous sollicitons les enfants pour qu'ils participent à la préparation du matériel comme prendre une serviette, sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements.

Le produit de change ainsi que les couches sont fournis par la structure. Concernant, les crèmes de change, la crèche en fournit une, si les parents en souhaitent une autre, ils devront la fournir accompagnée d'une ordonnance valide.

L'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ

C'est une étape importante et déterminante pour l'enfant et pour ses parents. Il n'existe pas de méthode, chaque enfant évoluant à son rythme. L'apprentissage de la propreté se fait en douceur et ne doit pas être vécu comme une contrainte pour l'enfant.

L'apprentissage de la propreté sera réalisé dans un premier temps à la maison puis sera poursuivi à la crèche. En tout état de cause, la « mise au pot » n'a lieu d'exister que lorsque l'enfant a atteint une maturité physique (maîtrise des sphincters), psychique et affective (l'enfant doit être prêt) nécessaire et en aucun cas avant l'acquisition de la marche.

Lorsque les enfants portent encore des couches, mais qu'ils commencent à demander à aller aux toilettes, nous leur proposons à chaque change. Quand ils n'en portent plus, et qu'ils commencent à faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons dans la salle de change pour leur proposer les toilettes.

LE LAVAGE DES MAINS

Les enfants se lavent les mains avant et après chaque repas. Afin d'encourager leur autonomie, ils utilisent un lavabo adapté à leur taille, du savon et des essuie-mains. Nous les amenons aussi laver leurs mains après être allés aux toilettes et après les activités.



ALIMENTATION

LES REPAS

Le gestionnaire met un point d'honneur à offrir aux enfants une alimentation saine et variée, tout en s'inscrivant dans une démarche de « développement durable ». C'est pourquoi il a été choisi de proposer des produits frais et de saison, en favorisant un approvisionnement auprès des fournisseurs locaux. Nous fournissons l'intégralité des repas sur la journée. Nous proposons un lait maternisé et deux eaux minérales pour les plus petits, les parents choisissent ou non de bénéficier de cette prestation. Les repas fournis sont issus d'une agriculture durable et biologique. Un partenariat a donc été mis en place avec la société « Croc' la vie », qui produit et livre des repas frais 100% d'origine biologique en liaison froide. Ces repas nous sont livrés la veille et mis en chauffe le lendemain.

La collation du matin

Puisque pour certains enfants, le petit déjeuner a été pris tôt, vers 10h00 nous leur proposons de prendre une collation constituée essentiellement de fruits frais, variés et de saison.

Le repas du midi

Ils sont adaptés à l'âge des enfants. Cinq types de repas sont proposés :

- Le menu Diversification pour les enfants âgés de 4 mois à 7/8 mois
- Le menu Robe des champs pour les enfants âgés de 7/8 mois à 8/9 mois
- Le menu Petit Musclé pour les enfants âgés de 8/9 mois à 12/15 mois
- Le menu Petit Prince pour les enfants âgés de 12/15 mois à 15/18 mois
- Le menu Roi Lion pour les enfants âgés de 15/18 mois à 36 mois

Chaque menu propose une texture différente, adaptée à la maturité des enfants et des besoins physiologiques liés à leur développement (légumes mixés, purée lisse avec l'introduction de la pomme de terre mixée, purée granuleuse avec l'introduction d'autres féculents non mixés, petits morceaux...).

Avant la phase de diversification, l'alimentation du bébé est exclusivement lactée. Les plus petits prennent le biberon dans les bras d'un professionnel. Il n'y a pas d'heure fixe pour le repas des

bébés. Pour exemple, un bébé qui dort au moment de son heure de biberon ne sera pas réveillé, veillant ainsi à respecter son rythme de sommeil.

En grandissant, les enfants découvrent une alimentation diversifiée. C'est le passage du biberon à la cuillère. Cette étape se fera d'abord à la maison. Les parents en informeront l'équipe et préciseront au fur et à mesure les aliments introduits.

Un enfant passant en « Diversification » est installé en transat ou dans les bras pour prendre son repas. Les moyens et les plus grands se retrouvent pour prendre leur repas autour de la table en compagnie d'un adulte. C'est un moment de détente, de partage et de convivialité. Le repas est proposé, accepté ou refusé par l'enfant. L'appétit des enfants est respecté, ils ne sont pas forcés à manger, ils sont invités à goûter. À tout moment le professionnel respecte le degré d'autonomie des enfants qu'il accompagne. L'enfant qui grandit va apprendre à tenir sa cuillère, à la porter à la bouche, et découvre souvent l'alimentation en la touchant. Les professionnels acceptent que l'enfant fasse cette découverte avec les mains dans la limite du possible, tout en les accompagnant avec une cuillère ou la parole.

Le goûter

Vers 16h, un goûter est proposé aux enfants. Tout comme le repas du midi, le goûter est adapté en fonction de l'âge de l'enfant. Les plus grands et les moyens mangent ensemble à tables. Si le goûter est pris en extérieur, un espace est aménagé et/ou symbolisé (couvertures ; table et chaises ; petits bancs ...) afin de rassembler les enfants. Le goûter peut aussi être le moment de fêter les anniversaires des enfants.

ALLAITEMENT EN CRÈCHE

Nous acceptons le lait maternel frais ou congelé, et à tout moment de la journée les mamans allaitantes peuvent venir donner la tétée à leur enfant.

Le lait maternel collecté doit cependant respecter des règles d'hygiène de recueil, de transport et de conservation. Un protocole est établi. (Cf Annexe 5 : L'allaitement maternel en crèche)

RÉGIME ALIMENTAIRE

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au RSAI de l'établissement. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et le médecin de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant.



ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

(ENFANTS EN SITUATION
DE HANDICAP, ENFANTS
ATTEINTS D'UNE MALADIE
CHRONIQUE...)

Nous accueillons les enfants à besoin spécifique sous réserve de conditions favorables. Une rencontre avec les parents, les différents intervenants (dans la mesure du possible) auprès de l'enfant et la direction doit être réalisée avant l'entrée à la crèche afin de mesurer les moyens à mettre en œuvre pour garantir un accueil optimal. Il existe des articulations possibles dans notre structure notamment avec le CAMPS (ex : convention dispositif Liane), gamins exceptionnels (ex : Prêt de malle) qui nous permettent de nous appuyer sur des compétences complémentaires.

ENCADREMENT DE LA STRUCTURE ET DES ENFANTS

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

L'équipe se compose de professionnels suivants : infirmière puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, animatrices petite enfance, chargée d'accueil, agents d'entretien. Cette diversité permet d'enrichir la réflexion et les échanges mais aussi permet le partage de valeurs, des expériences et des sensibilités de chacun, fil conducteur de leur mission.

La direction est assurée par une Educatrice de Jeunes Enfants. Elle est garante du bon fonctionnement de l'établissement, de son organisation administrative et de l'encadrement de l'équipe éducative. Elle veille à la bonne adaptation des enfants, et au respect de leur besoin.

Elle veille à l'articulation entre le projet social de la Maison de Quartier et le projet d'établissement. Elle garantit la mise en application de ce projet d'établissement et de son évaluation.

L'infirmière définit le cadre et les modalités d'interventions des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le RSAI et enseigne aux personnels les attitudes et les gestes en vue de la sécurité des enfants. Elle veille à l'application des modalités de la délivrance des soins.

Le référent Santé Accueil et Inclusif veille à l'application des mesures préventives d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels. Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et veille à la mise en place des mesures nécessaire à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap. Il contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur la conduite à tenir.

L'éducatrice de jeunes enfants accompagne l'équipe au quotidien et impulse une dynamique réflexive, et favorise la formation. Elle a un rôle de médiation entre les professionnels et la direction. Elle intervient avec le groupe d'enfant (vie quotidienne, activités) et participe aux réunions éducatives. Elle a un rôle spécifique dans l'accompagnement à la parentalité. Elle accompagne l'équipe dans la communication parents-professionnels et peut échanger avec les familles. Des temps de

rencontre sont organisés avec les familles pour développer l'implication des parents dans le projet.

Les auxiliaires de puéricultures et les animatrices petite enfance ont une connaissance fine des enfants et de l'organisation du groupe d'enfant. Elles adaptent leur accompagnement et les activités en fonction de la dynamique et des besoins des enfants. Les soins plus spécifiques de nursing sont prodigués par les auxiliaires de puériculture.

Les agents d'entretien interviennent pour l'entretien des locaux, la préparation des repas, et l'intendance du linge.

La chargée d'accueil s'occupe de la gestion administrative ainsi que de l'accueil des familles (changement d'horaires, facture, communication...). Elle est facilitatrice dans le relais d'informations entre la Maison de Quartier et la crèche.

Des bénévoles de l'association gestionnaire peuvent être sollicités lors de temps fort ou lors de temps d'activité.

D'autres personnels (réfèrent famille, animatrice du Relais Petite Enfance, assistantes maternelles...) interviennent pour des actions communes telles que des goûters, des animations petite enfance...

PROFESSIONNALISATION ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE

Les professionnels travaillent avec un objectif commun : la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Pour cela, l'équipe se rencontre :

En réunion d'équipe (1 fois/mois) : elle permet le partage d'informations et l'analyse des pratiques éducatives en équipe. Ce peut-être aussi un moment de réflexions autour de thématiques diverses.

En réunion d'analyse de pratiques professionnelles (plusieurs fois/an) : L'intérêt de cette réunion est d'échanger sur des situations, des comportements d'enfants, des éventuelles difficultés rencontrées. La parole est libre et les échanges sont confidentiels.

Action de formation : Chaque salarié bénéficie d'un plan annuel de compétences professionnelles. Il profite des formations continues individuelle ou en groupe. Le salarié peut donc enrichir ses compétences professionnelles grâce ces formations.

Le gestionnaire peut accueillir des apprentis en petite enfance (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de puériculture, CAP AEPE...). Cette disposition permet à l'ensemble de l'équipe de s'affranchir en permanence des évolutions des pratiques professionnelles mais aussi d'avoir un esprit critique sur ces mêmes pratiques.



PARTIE 4

PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

1

RESPECT DU RYTHME ET DES BESOINS DE CHAQUE ENFANT

Pour répondre au principe 2 de la charte d'accueil du jeune enfant, l'équipe s'assure que l'organisation et les pratiques professionnelles de la crèche respectent le rythme physiologique et individuel de chaque enfant (sommeil, alimentation, éveil, besoins affectifs et corporels).

L'évaluation a pour objectif de vérifier que les pratiques éducatives mises en place au sein de la crèche garantissent le respect du rythme de l'enfant, condition essentielle à son bien-être, son développement et sa sécurité affective. Elle permet également de valoriser les actions mises en place par l'équipe et d'identifier les axes d'amélioration.

Objectifs :

- Respecter le rythme de l'enfant (besoin fondamentaux) dans l'organisation quotidienne
- Favoriser l'écoute active, la disponibilité, et le respect de l'enfant dans ses compétences
- Favoriser la motricité libre
- Proposer des activités, actions qui répondent aux besoins des enfants (ex : culture, lecture, sortie, cuisine ...)

Critères d'évaluation :

- L'organisation de la journée respecte les besoins physiologiques (sommeil, repas, soins).
- Le confort et la sécurité de l'enfant sont pris en compte.
- Les adultes adaptent leurs pratiques à chaque enfant.
- Les familles sont associées au suivi du rythme de leur enfant.
- L'enfant bénéficie d'un adulte référent disponible et attentif.
- Les émotions de l'enfant sont accueillies et reconnues.
- La relation adulte-enfant est basée sur la confiance et la bienveillance.
- Les familles sont intégrées dans le processus de familiarisation et d'accompagnement.
- Les enfants évoluent dans un environnement sécurisé et aménagé pour favoriser leur autonomie motrice.
- Les adultes respectent le rythme et les compétences motrices individuelles sans intervention intrusive.
- Les observations des professionnels permettent d'adapter l'espace et les propositions.
- L'adulte propose des activités et des choix adaptés à l'âge et aux capacités de l'enfant.
- L'enfant est acteur de ses découvertes et peut faire des choix.
- Les professionnels et les familles sont impliqués dans les projets.
- Les observations des enfants orientent l'évolution des activités.

Indicateurs retenus :

- L'adulte adapte les horaires de sommeil et de repas en fonction du rythme propre à chaque enfant.
- Les temps de repos sont respectés et individualisés
- Utilisation de grilles d'observation sur des temps-clés : accueil, repas, sieste, activité libre,
- Réflexion collective sur les pratiques : réunion d'équipe
- L'adulte adapte sa posture lors des soins (change, toilette) pour respecter le confort et le rythme de l'enfant.
- Échanges réguliers avec les familles pour ajuster le suivi des rythmes
- Référente lors des périodes de familiarisation.
- L'adulte accueille l'enfant en tenant compte de ses émotions.
- Relation de confiance : l'enfant recherche son adulte référent en cas de besoin.
- L'adulte instaure une relation de confiance en étant disponible et à l'écoute.
- Enquête de satisfaction auprès des familles sur la familiarisation.
- Analyse de pratique.
- L'aménagement des espaces permet l'autonomie motrice (matériel adapté, libre circulation).
- L'adulte accompagne sans contraindre (pas de mise en position forcée).
- Les observations sont partagées lors des réunions d'équipe pour ajuster les pratiques.
- L'adulte propose des activités adaptées à l'âge et aux capacités de l'enfant.(idem critères d'évaluation)

- Retour des professionnels ou des familles sur les sorties annuelles.
- Référents thématiques nommés au sein de l'équipe.
- Retour des familles et des professionnels sur les projets proposés (ex : snoezelen, cuisine, ateliers parents-enfants).
- Les observations faites sur l'enfant sont prises en compte pour ajuster les réponses éducatives.

2

PLACE DES FAMILLES DANS LA CRÈCHE

Pour répondre au principe 3 de la charte d'accueil du jeune enfant, nous sommes en constante réflexion sur la place des familles au sein de la crèche « je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie ». Nous organisons de façon récurrente des journées « crèche ouverte » pour que les parents puissent participer à la vie quotidienne de la crèche.

Objectifs :

- Mesurer le niveau d'implication des familles dans la vie de la crèche
- Apprécier le ressenti des familles vis-à-vis de l'accueil, de la communication et de leur rôle

- Identifier les freins ou obstacles à la participation des familles
- Renforcer le lien éducatif famille professionnels

Critères d'évaluation :

- Les familles participent régulièrement et de manière variée aux activités et réunions.
- Certaines familles s'engagent dans des rôles actifs (bénévolat, comité d'usagers).
- Les familles perçoivent positivement la qualité de l'accueil et des échanges.
- Elles se sentent reconnues et impliquées dans la vie de la crèche.
- Le niveau de satisfaction globale est élevé.
- Les freins perçus ou rencontrés par les familles sont recueillis et analysés.
- Les contraintes concrètes (horaires, transport, langage, culture) sont identifiées.
- Des actions correctives ou adaptations sont mises en place.
- Les échanges entre familles et professionnels sont réguliers et de qualité.
- Les familles sont associées à la co-construction du projet éducatif.
- Les temps forts partagés renforcent la relation éducative.

Indicateurs retenus :

- Pourcentage de familles participant à au moins une activité ou réunion.
- Nombre d'activités ou événements organisés avec participation familiale.

- Taux de familles impliquées dans un rôle actif.
- Résultats des enquêtes de satisfaction (accueil, communication, rôle).
- Pourcentage de familles exprimant un ressenti
- Nombre de retours ou témoignages recueillis lors d'entretiens ou questionnaires.
- Nombre et type de freins identifiés via questionnaires.
- Pourcentage de familles mentionnant des obstacles.
- Nombre d'actions correctives ou adaptations mises en œuvre suite à cette identification.
- Nombre d'ateliers collaboratifs avec les familles par an.
- Taux de participation des familles aux initiatives éducatives.
- Nombre de projets ou actions co-construites avec les familles.
- Retour des parents sur les temps de transmission.
- Nombre de réunions parents professionnels.

.....

PASSERELLES CRÈCHE-ÉCOLES

La transition entre la crèche, l'école maternelle et les accueils de loisirs représente une étape clé dans le parcours de l'enfant et dans la relation de confiance avec les familles. Cette période de changement peut être source d'inquiétude, mais elle constitue également une opportunité d'accompagnement et de continuité éducative.

L'évaluation mise en place a pour objectif de mesurer la qualité des actions menées afin de préparer les enfants et leurs parents à ce passage, d'impliquer les familles dans le processus, de renforcer la collaboration entre les différentes structures et de favoriser la familiarisation progressive avec le milieu scolaire et périscolaire. Cette démarche vise à garantir le bien-être de l'enfant, à sécuriser son entrée à l'école et à soutenir les familles dans cette étape importante.

Objectifs :

- Préparer les enfants et les parents au changement de structure
- Impliquer les familles dans le processus
- Renforcer la collaboration entre les structures (écoles, accueils de loisirs maternels, crèche)

- Familiariser les enfants avec le milieu scolaire et les accueils de loisirs maternels

Critères d'évaluation :

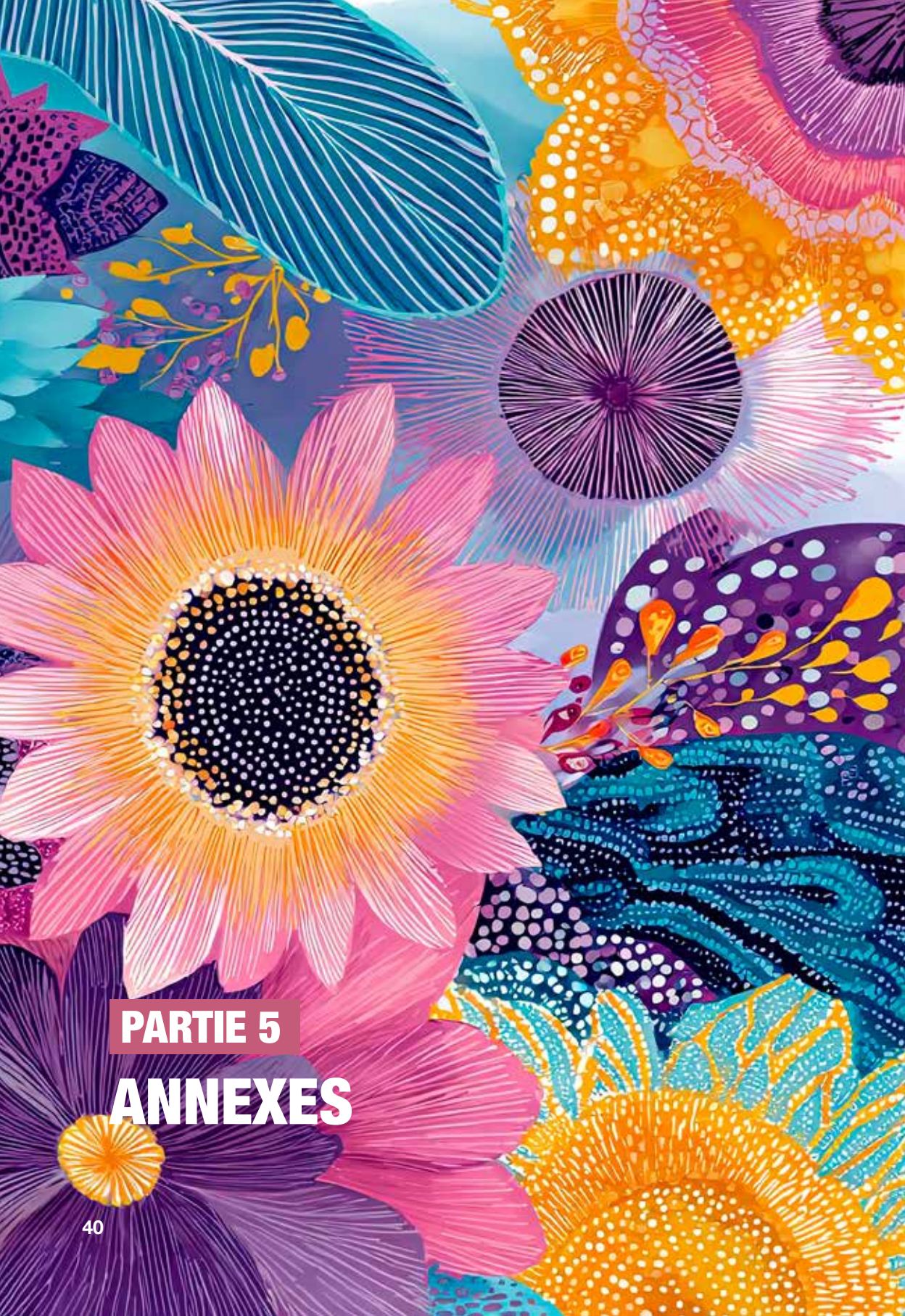
- Les enfants découvrent progressivement la nouvelle structure.
- Les parents comprennent et s'approprient le processus de transition.
- Les familles sont informées et associées aux étapes de la transition.
- Les parents participent activement aux temps d'échanges et d'ateliers.
- Les pratiques sont ajustées et améliorées chaque année grâce aux échanges entre professionnels.
- La communication est régulière et de qualité entre les différentes structures.
- La continuité des informations est assurée pour chaque enfant.
- L'enfant reconnaît progressivement les adultes référents (enseignants, animateurs, personnels de l'école).
- Les passerelles permettent une transition en douceur.
- Les familles perçoivent positivement l'intégration de leur enfant dans le milieu scolaire ou périscolaire.

Indicateurs retenus :

- Nombre d'enfants ayant participé aux visites ou ateliers de découverte.
- Feedback des parents recueilli lors des échanges ou questionnaires.

- Taux de participation aux réunions d'information et ateliers.
- Nombre de retours ou contributions des parents (questionnaires, propositions, témoignages).
- Nombre de rencontres ou réunions entre professionnels.
- Implication des enseignants et animateurs (propositions de nouveaux temps de rencontre, participation aux passerelles).
- Existence et utilisation d'outils communs de transmission (supports partagés, fiches de liaison).
- Satisfaction des professionnels mesurée via un questionnaire.
- Nombre de passerelles organisées dans chaque école et centre de loisirs.
- Feedback des parents sur la transition vécue par l'enfant.
- Nombre d'inscriptions des anciens enfants de la crèche au centre de loisirs (mercredi, vacances scolaires).





PARTIE 5

ANNEXES



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie**,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles**. Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles**,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Annexe n°2

MALADIES À ÉVICTION OBLIGATOIRE

L'ÉVICTION DE LA COLLECTIVITÉ EST RÉSERVÉE À 11 PATHOLOGIES

L'éviction de la collectivité est **une obligation réglementaire pour certaines pathologies**. Ces dernières sont peu nombreuses :

- ❶ L'angine à streptocoque
- ❷ La coqueluche
- ❸ L'hépatite A
- ❹ L'impétigo (lorsque les lésions sont étendues)
- ❺ Les infections invasives à méningocoque
- ❻ Les oreillons
- ❼ La rougeole
- ❽ La scarlatine
- ❾ La tuberculose
- ❿ La gastro-entérite à *Escherichia coli*
- ⓫ La gastro-entérite à Shigelles

.....

La décision d'éviction et de retour dans la collectivité se fait sur avis médical. Les parents pensent souvent que l'ordonnance d'antibiotiques est le « sésame » qui va permettre la réadmission de l'enfant. Pour contrer cette idée reçue, il peut être utile de préciser dans les règlements intérieurs et les protocoles d'accueil qu'une ordonnance d'antibiotiques n'est ni une pièce justificative, ni un argument facilitant la réadmission de l'enfant en collectivité. Pour certaines pathologies ne nécessitant pas l'éviction, la fréquentation de la collectivité est déconseillée à la phase aiguë de la maladie. Cette décision, prise au cas par cas, est du ressort du responsable de structure et doit être conditionnée par le confort de l'enfant, notamment si les symptômes sont sévères. Une mention figure sur les fiches des pathologies concernées.



Crèche « Les Trois Petits Pas »

Formulaire d'autorisation d'administrer un médicament*

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom du médicament : _____

Posologie : _____

Durée du traitement : _____

Par la présente, j'autorise le personnel de la crèche « Les Trois Petits Pas » à administrer à mon enfant le médicament susmentionné selon la posologie déterminée.

Date : ____/____/____

Signature du parent ou du tuteur

Date	Heure	Personne

*Ce formulaire doit être rempli pour chaque médicament.

Annexe n°4

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)



PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

1 Établissement

Nom : **Crèche « Les Trois Petits Pas »** (Association Bellidée)

Adresse : **Square Isabelle Nacry, 62280 Saint-Martin-Boulogne**

Directeur : **RAMBUR Manon**

Référent Santé Accueil Inclusif de la structure : **PIERME Isabelle**

2 Enfant concerné

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Durée de validité du PAI :

3 Responsables légaux

Nom / Prénom :

Adresse :

N° téléphone personnel :

N° téléphone professionnel :

Nom / Prénom :

Adresse :

N° téléphone personnel :

N° téléphone professionnel :

Personne à prévenir rapidement en cas de troubles si différent

Annexe n°4 (suite 1)

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

des responsables légaux

Nom / Prénom :

Adresse :

N° téléphone personnel :

N° téléphone professionnel :

4 Professionnels qui suivent l'enfant

Référent accueil santé inclusif

Nom / Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

Médecin qui coordonne le suivi

Nom / Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

Autres : professionnels paramédicaux (Pédopsychiatre, allergologue, CAMPS, psychomotricien, kinésithérapeute, ...)

Nom / Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

Nom / Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

5 Motif du PAI :

6 Données médicales (renseignées par le médecin traitant ou spécialiste)

Annexe n°4 (suite 2)

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Symptômes possibles :

Traitement :

Traitement d'urgence :

Modalités d'administration :

7 Organisation de l'accueil à la crèche

Trousse d'urgence fournie par les parents, à disposition dans l'armoire de soins

Équipe informée et formée à la reconnaissance des signes symptomatiques

Repas apportés par la famille en cas d'intolérance ou d'allergie alimentaire :

☐ Oui / ☐ Non (à cocher)

8 Responsabilités

Parents

- Fournissent la trousse d'urgence avec ordonnance en cours de validité
- Vérifient la date de péremption et s'engagent à renouveler le traitement
- Informent immédiatement la crèche de tout changement de traitement ou de diagnostic

Équipe de la crèche

- Applique les mesures du protocole
- Préviens les parents et le SAMU (15) en cas de réaction allergique
- Remplit le registre d'incident le cas échéant

9 Signatures

- Responsables légaux :
- Médecin de l'enfant :
- Autres professionnels impliqués dans le PAI :
- Référent santé Accueil Inclusif de la crèche :
- Responsable de la structure :

Fait à :, le/...../.....

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRÈCHE

Promouvoir l'allaitement maternel conformément aux recommandations du PNNS (programme national nutrition santé) et de l'OMS (organisation mondiale de la santé) pour favoriser l'allaitement maternel.

Les mamans allaitantes peuvent continuer de donner le lait maternel à leur bébé, soit en venant donner la tétée au sein de la crèche (une pièce avec un point d'eau et un fauteuil peut être mise à disposition), soit en fournissant du lait frais ou congelé tiré au préalable. Dans ces conditions, il est nécessaire de respecter un protocole d'hygiène de recueil de transport et de conservation du lait.

① Le recueil

Matériel nécessaire

- tire-lait
- 2 biberons avec capuchon et obturateur (1 pour le recueil, l'autre pour la conservation)
- étiquettes
- produit vaisselle
- goupillon

Le tire-lait doit être soigneusement nettoyé avec du liquide vaisselle et rincé, il est également recommandé de porter à ébullition le flacon de recueil et la tétérèlle dans une casserole d'eau, puis de vider l'eau et laisser sécher ; les systèmes chimiques ne sont pas recommandés.

Le lait doit être recueilli dans des flacons ou biberons en plastique polypropylène, polycarbonate ou verre (les sachets plastiques proposés par le commerce sont déconseillés car ils nécessitent trop de manipulations et sont par conséquent sources de risques inutiles).

Le recueil

Deux méthodes de recueil sont possibles : expression manuelle ou tire-lait manuel ou électrique.

Avant toute manipulation, il est indispensable d'effectuer un lavage soigneux des mains ; il convient aussi de se laver quotidiennement (douche) les seins et les mamelons.

Si le volume souhaité de lait est recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli dans le biberon de conservation, fermer le biberon (obturateur et capuchon) et le placer dans l'enceinte réfrigérée directement.

Si le volume de lait souhaité n'est pas recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli à chaque extraction dans le biberon de recueil, le refroidir, puis le verser dans le biberon de conservation, fermer le biberon (obturateur et capuchon) et conserver le biberon dans un réfrigérateur tant que le volume souhaité n'est pas atteint.

Après utilisation, rincer le flacon de recueil et laver au lave-vaisselle en cycle complet ou en eau savonneuse chaude avec un goupillon.

La conservation du biberon doit se faire dans un réfrigérateur propre, lavé au moins une fois par mois à l'eau savonneuse, rincé à l'eau puis javellisé.

2 Conservation

Il n'est pas nécessaire que le contenant de conservation soit stérile, à condition qu'il soit propre et sec (nettoyage au lave-vaisselle domestique à 65° en cycle complet)

Avant toute conservation du lait, noter le nom prénom de l'enfant, la date et l'heure du premier recueil de lait sur le contenant.

Le lait peut être conservé

- 4 heures à température ambiante entre le début du recueil et la fin de consommation du biberon
- 48 heures au réfrigérateur à partir du premier recueil (si plusieurs recueils dans le même biberon) dans un réfrigérateur dont la température est inférieure ou égale à 4° et qu'il soit immédiatement réfrigéré.
- 4 mois au congélateur à -18° sans conséquence nutritionnelle délétère (la congélation doit avoir lieu le plus rapidement possible après le recueil. Il convient de ne remplir qu'aux $\frac{3}{4}$ le contenant en prévision de l'augmentation de volume provoqué par la congélation.

Le lait ne doit pas être placé dans un freezer (température pas assez basse).

Le lait décongelé ne doit pas être recongelé.

Il ne faut pas ajouter de lait fraîchement recueilli à du lait congelé.

3 Transport

Il convient d'éviter toute rupture de chaîne du froid.

Que le lait soit réfrigéré à une température inférieure ou égale à 4° ou congelé, il doit être transporté, du domicile au lieu de consommation, dans une glacière ou dans un sac isotherme avec un pack eutectique.

Rappel

Avant toute conservation d'un lait destiné à être consommé au multi-accueil, le nom et le prénom de l'enfant la date et l'heure de premier recueil doivent être notés sur le biberon.

4 Réception et consommation

Dès l'arrivée sur le site, vérifier que les biberons ont été correctement identifiés et placer les biberons dans l'enceinte réfrigérée (proscrire la porte ou la température est moins fiable).

Le lait maternel n'étant pas homogénéisé, après réfrigération ou congélation de celui-ci, ses constituants se séparent, la crème surnage et le reste du lait ressemble à de l'eau. Il suffit d'agiter doucement le récipient avant de donner le lait.

Le réchauffage du lait conservé à une température inférieure ou égale à 4° doit être rapide pour atteindre la température souhaitée. Le réchauffage du biberon au four micro-ondes est déconseillé (ce type de chauffage détruit certains composants du lait)

Le biberon ne doit être sorti du réfrigérateur qu'immédiatement avant son utilisation. Tout biberon sorti du réfrigérateur doit être utilisé dans un délai d'une heure.

Tout biberon non terminé dans un délai de 60 minutes qui suit le début de sa consommation par l'enfant doit être jeté. Lorsque ce biberon a été chauffé, ce délai est réduit à 30 minutes.

Il est essentiel de bien agiter le biberon pour homogénéiser la température du lait et de vérifier cette dernière en mettant quelques gouttes de lait sur la face interne de l'avant-bras de la personne qui alimente l'enfant avant de proposer le biberon.

5 Conditions d'hygiène pour le personnel

Le personnel doit être formé aux règles d'hygiène

- Tenue manches courtes
- Cheveux attachés
- Pas de bijou
- Ongles propres et non vernis
- Se laver et se sécher les mains avant chaque préparation

6 Conditions d'hygiène pour le matériel

En structure d'accueil de jeunes enfants, les enfants accueillis sont en bonne santé et uniquement exposés aux risques infectieux de toute collectivité (risque infectieux de bas niveau), il n'y a donc pas lieu dans ces structures de stériliser les biberons.

Les biberons doivent être vidés de leur contenu résiduel, rincés à l'eau et lavés au lave-vaisselle en cycle complet (65°, séchage impératif) ou à l'eau savonneuse très chaude rincés et séchés.

Le réfrigérateur est nettoyé chaque semaine à l'eau savonneuse et rincé.

La température de l'enceinte réfrigérée est prise 2 fois/jour et consignée sur une fiche de relevés de température.

bellidée

6/8 Résidence René Descartes
62280 Saint-Martin-Boulogne
+33 (0)3 21 99 56 90 • contact@bellidee.fr



Suivez l'actualité de Bellidée
sur www.bellidee.fr, Facebook, X,
Linkedin, Instagram et Youtube



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

